

notre aptitude à subventionner la production agricole. Pays producteur et industrialisé, nous essayons depuis vingt ans de fournir des produits alimentaires à bon marché mais nous ne les fournissons pas au prix coûtant, tandis que d'autres pays le font. Il n'est pas douteux que la France, les États-Unis et la Grande-Bretagne le font depuis des années, tout comme d'autres pays agricoles. Ils ont subventionné leur production agricole. Nous l'avons fait, mais quelque peu différemment. Nous n'avons pas même indirectement demandé aux gens qui profitent de la production à coûts peu élevés de prélever la subvention sur la Trésorerie générale, nous avons demandé au cultivateur de payer lui-même cette subvention. Nous n'avons pas fait grand-chose, et le bill augure peu de changements susceptibles d'aider le cultivateur à obtenir un meilleur prix pour ses produits.

• (3.10 p.m.)

La mesure à l'étude et la suivante inscrite au *Feuilleton*, visant la création du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, devraient être orientées vers la mise au point d'une nouvelle structure de commercialisation qui devrait, en définitive, si elle réussit, fournir au producteur un meilleur rendement pour sa production. La Fédération canadienne des agriculteurs a signalé—je ne citerai pas des chiffres parce que les députés ont eu l'occasion d'examiner le mémoire qu'elle a récemment soumis au cabinet—que la plupart des agriculteurs au Canada touchent moins de \$2,500 en espèces par an. Elle signale, en outre, que moins de 50 p. 100 des agriculteurs canadiens touchent plus de \$5,000 en espèces par an. L'industrie agricole n'est certes pas en bonne santé et il doit y avoir des causes évidentes pour produire de tels effets.

J'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'accompagner les représentants du comité de l'agriculture dans les bureaux de la Commission des grains à Winnipeg. Nous avons eu de nombreuses discussions et nous avons découvert la complexité du système de classement qui a été mis au point au cours des années. Selon ce système, nous avons trouvé qu'il existait 400 classes de grain. De toute évidence ces 400 classes n'entrent pas dans les catégories de prix qui s'appliquent au marché national ou international. Ce sont des classes qui ont été établies selon certaines conditions. Elles sont d'une complexité telle qu'il ne sert à rien au producteur d'évaluer comment son grain sera classé ni au gouvernement d'établir une classe qui est en général connue sur le marché d'exportation.

Je me souviens d'un ancien ministre de l'Agriculture qui avait déclaré à la Chambre

[M. Peters.]

que personne n'ignorait que le Canada possédait le meilleur blé au monde, blé d'une teneur élevée en protéines. Personne ne s'est précipité pour acheter notre blé. Personne n'a été réellement convaincu de la supériorité du blé canadien. Autrement, c'est que les acheteurs éventuels n'auraient pas été intéressés à cause du prix ou parce que notre blé ne répondait pas à leurs besoins. Il y a un tableau dans les bureaux de la Commission des grains qui lui permet de s'assurer de la teneur exacte en protéines du blé provenant d'une région donnée. Elle connaît la teneur en protéines, par région, de la récolte de cette année et, dès que le blé de la nouvelle récolte est prêt à être moissonné, elle est en mesure de prendre une décision et de faire des prévisions pour la campagne suivante.

Nous avons caressé l'idée d'une teneur en protéines et pourtant on n'a pas encore décidé s'il fallait considérer la teneur en protéines comme le facteur dominant de notre régime de vente ou établir un autre système de classement. Je m'inquiète comme bien d'autres fermiers, je pense, de la nature du mode de classement international. Par exemple, en quoi consiste le système de classement employé en Australie, en Russie ou en Grande-Bretagne? Quel rapport y a-t-il entre la teneur en protéines et le genre de blé exigé sur les marchés mondiaux? Quelle est la teneur maximum en protéines dans le cas du blé? Quelle est la teneur en protéines établie pour le pain et quelle est la méthode la plus avantageuse d'établir un classement? Comme l'ont signalé des orateurs hier soir, nos exportations accusent une baisse considérable sur celles d'il y a trois ans. Nous avons perdu beaucoup de terrain certes, lorsqu'il s'agit de vendre et de recevoir un prix raisonnable qui correspond à notre coût de production.

J'admets, comme le ministre, que si nous sommes incapables de vendre notre blé à un prix raisonnable, nous ferions aussi bien de cesser d'en produire et de demander à nos agriculteurs de cultiver autre chose. Mais avant d'en arriver là, il faudrait savoir exactement en quoi consiste le problème. Il ne réside pas dans la vente, d'après moi. En ce qui concerne la mise au point de la nouvelle loi, j'aimerais savoir en quoi consiste le système de classement international. Si nous ne pouvons affirmer que notre système au Canada correspond aux normes internationales, alors nous n'avons pas le bon système. Si le ministre dit qu'il n'y a pas de système international, il est grand temps que nous aidions à en établir un. En tout cas, quel que soit le système international, nous devrions y